

COMMUNE DE SAINT-OYENS



AVIS AUX HABITANTS

La Municipalité vous informe qu'en vue de la nouvelle délimitation des zones de protection des eaux des sources du Marais, le bureau d'ingénieurs mandaté procèdera à des essais de traçabilité avec des colorants au cours de la semaine 47 et suivantes. Il est possible que des traces de colorants soient visibles dans l'eau potable. Ces colorants ne représentent aucun danger pour votre santé et l'eau peut être consommée sans restriction.

La Municipalité